



Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

L'an deux mille vingt et un, le douze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, eu égard à la crise sanitaire Covid 19, à l'Espace de la Confluence, avenue Jean Ferrat à Auriol, sous la présidence de Madame Véronique MIQUELLY, Maire d'Auriol.

Date et publicité de la convocation : 06/04/2021

ETAIENT PRESENTS : MM MIQUELLY Véronique, ALLOUCHE Jean-Paul, RAFFAELLY Sandrine, MOLARD Jean-Jacques, ESPOSITO Cécile, SOSCIA Roger, LEGENDRE Céline, BOUILLY Armand, RESSEGUIER Anne-Marie, CHARRA Denis, CAMOUS Richard, MILARDO Jean-Louis, HENRY Christine, RETOR Régine, POURCHIER Claude, BRUNET Denis, BELLON Marie-Dominique, MAUNIER Nicole, VIGNE Jérôme, BOISSY Frédérique, CORDEAU François, PEREZ Sophie, BRULEY Laurence, GARCIA David, VALLEE Anne-Marie, DI MAGGIO Manon, POURCHIER Gabriel, BARBAROUX Guy, OF Eric, GIRAUD Danièle, REY Daniel, AL MHANA Laurence, VOLPE Michèle.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame DI MAGGIO Manon

OBJET : Budget Primitif 2021 du Budget Principal de la commune.

Rapporteur : Madame Céline LEGENDRE, Adjointe aux Finances et aux Budgets.

Vu les dispositions de l'article L1612-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame l'Adjointe aux Finances soumet au Conseil le rapport suivant :

Le projet de budget primitif de la commune pour l'exercice 2021.

Ce budget, conformément à l'instruction M 14, sera voté par chapitre.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement comme suit :

Section de fonctionnement : 14 908 943.54 €

La section d'investissement se présente en sur-équilibre, après évaluation sincère des recettes et des dépenses, soit :

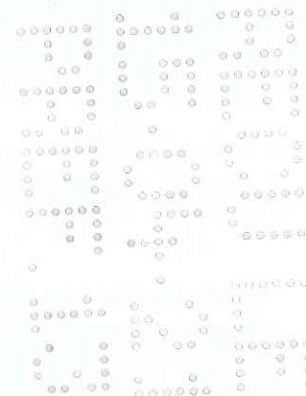
Section d'investissement :

En dépenses : 10 327 767.07€

En recettes : 11 685 555,66€

Soit un sur-équilibre de + 1 357 787.85€

Soit un TOTAL du budget de : 26 594 499.20€





Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Par 27 Voix Pour Liste « AURIOL ENSEMBLE » et 6 Voix Contre Liste « AGIR POUR AURIOL 2020 »,
DECIDE :

ARTICLE 1 : D'approuver le budget primitif 2021 de la commune tel que présenté ci-joint, appuyé de tous les documents et toutes les annexes concernés, aux montants précités et équilibrés par section.

ARTICLE 2 : De prendre acte de la communication de la note de présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles (ci-jointe).

Fait les jour, mois et an susdits et ont signé tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

Véronique MIQUELLY

Le présent acte est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en préfecture,
Et de la publication le :
Le Maire, Véronique MIQUELLY